

These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/200/1

ORIGINAL: anglais **DATE**: 9 avril 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉ

BASILIC

(Ocimum basilicum L.)

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autre(s) nom(s) commun(s):

latin	anglais	français	allemand	espagnol
Ocimum basilicum L.	Basil	Basilic	Basilikum	Albahaca

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/3, "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (ci-après dénommé "introduction générale") et les documents "TGP" qui s'y rapportent.

_

^{*} Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

- 2 -

<u>SO</u>	<u>OMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1.	OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2.	MATERIEL REQUIS	3
3.	METHODE D'EXAMEN	3
	3.1 Durée des essais	3
	3.2 Lieu des essais	3
	3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen	4
	3.4 Protocole d'essai	4
	3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner	4
	3.6 Essais supplémentaires	4
4.	EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.	4
	4.1 Distinction	4
	4.2 Homogénéité	5
	4.3 Stabilité	5
5.	GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTUR	RE5
6.	INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
	6.1 Catégories de caractères	6
	6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes	6
	6.3 Types d'expression	6
	6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple	6
	6.5 Légende	7
7.	TABLEAU DES CARACTERES	8
8.	EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	14
	8.1 Explications portant sur plusieurs caractères	14
	8.2 Explications concernant certains caractères	14
9.	BIBLIOGRAPHIE	17
10.	QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	18

- 3 -

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Ocimum basilicum* L.

2. <u>Matériel requis</u>

- 2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.
- 2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences dans le cas de variétés à reproduction sexuée ou sous la forme de jeunes plantes racinées pour les variétés à multiplication végétative.
- 2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

Variétés à reproduction sexuée : 6 g ou 4000 graines au moins Variétés à multiplication végétative : 30 jeunes plantes racinées.

- 2.4 En ce qui concerne les semences, elles doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté de l'espèce et la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.
- 2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou maladie importants.
- 2.6 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 Durée des essais

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 Lieu des essais

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères de la variété qui sont utiles pour l'examen DHS, un lieu supplémentaire d'essai est admis.

- 4 -

3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 Protocole d'essai

- 3.4.1 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.
- 3.4.2 Dans le cas de variétés à reproduction sexuée, chaque test doit être conçu de manière à porter au total sur 40 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.
- 3.4.3 Dans le cas de variétés à multiplication végétative, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 20 plantes, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, toutes les observations déterminées par mesure ou dénombrement doivent porter sur 10 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune des 10 plantes.

3.6 Essais supplémentaires

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 Distinction

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.1.2 Différences reproductibles

La durée minimale des essais recommandée sous la section 3.1 tient compte, d'une manière générale, de la nécessité de s'assurer que les différences éventuellement observées dans un caractère sont suffisamment reproductibles.

- 5 -

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qui par son expression est un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore un caractère pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 Homogénéité

- 4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :
- 4.2.2 Pour les variétés reproduites par voie sexuée, l'évaluation de l'homogénéité doit suivre les recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.
- 4.2.3 Pour déterminer l'homogénéité des variétés à multiplication végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante hors type est tolérée.

4.3 Stabilité

- 4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.
- 4.3.2 Lorsqu'il y a lieu ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

- 5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.
- 5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés similaires soient regroupées.

- 6

- 5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - a) Plante : port (caractère 1);
 - b) Limbe : pigmentation anthocyanique de la face supérieure (caractère 11);
 - c) Fleur : couleur de la corolle (caractère 25).
- 5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.
- 6. <u>Introduction du tableau des caractères</u>
- 6.1 Catégories de caractères
 - 6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 7 -

- 6.5 Légende
- (*) Caractère avec astérisque – voir la section 6.1.2
- Voir les explications du tableau des caractères à la section 8.1 (a)
- (+)Voir les explications du tableau des caractères à la section 8.2

TG/200/1 Basil/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09 - 8 -

Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

7.

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*) (+)	(a)	Plant: habit	Plante: port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte		
		rounded	en boule	abgerundet	redondeado	Balkonstar, Biborgömb, Bubikopf, Fin vert nain compact	1
		intermediate	intermédiaire	intermediär	intermedio	Lemon	2
		erect	dressée	aufrecht	erecto	Genovese, Grand vert, Zöldgömb	3
2. (*)	(a)	Plant: total height	Plante: hauteur totale	Pflanze: gesamte Höhe	Planta: altura total		
		short	courte	niedrig	baja	Fin vert nain compact	3
		medium	moyenne	mittel	media	Lemon	5
		tall	haute	hoch	alta	Genovese, Grand vert	7
3.	(a)	Plant: density	Plante: densité	Pflanze: Dichte	Planta: densidad		
		loose	lâche	locker	laxa	Grand vert	3
		medium	moyenne	mittel	media	Lemon, Keskenylevelü	5
		dense	dense	dicht	densa	Bubikopf, Fin vert nain compact	7
4.		Stem: anthocyanin coloration	Tige: pigmentation anthocyanique	Stengel: Anthocyanfärbung	Tallo: pigmentación antociánica		
		absent	absente	fehlend	ausente	Grand vert	1
		present	présente	vorhanden	presente	Purple Ruffles	9
5.		Stem: intensity of anthocyanin coloration	Tige: intensité de la pigmentation anthocyanique	Stengel: Intensität der Anthocyanfärbung	Tallo: intensidad de la pigmentación antociánica		
		weak	faible	gering	débil	Anis, Cinnamon	3
		medium	moyenne	mittel	media		5
		strong	forte	stark	fuerte	Osmin	7

TG/200/1 Basil/Basilic/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09 - 9 -

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6.		Stem: hairiness	Tige: pilosité	Stengel: Behaarung	Tallo: vellosidad		
		absent	absente	fehlend	ausente	A feuille de laitue	1
		present	présente	vorhanden	presente	Lemon	9
7. (+)		Stem : number of flowering shoots (at full flowering)	Tige: nombre d'inflorescences (en pleine floraison)	Stengel: Anzahl blühende Triebe (bei Vollblüte)	Tallo: número de tallos florales (en época de plena floración)		
		one	une	einer	uno		1
		three	trois	drei	tres	Feinblattriges	2
		more than three	plus de trois	mehr als drei	más de tres	True Thaï	3
8. (*) (+)	(a)	Leaf blade: shape	Limbe: forme	Blattspreite: Form	Limbo: forma		
		broad ovate	ovale large	breit eiförmig	oval ancho	Italian Large Leaf	1
		ovate	ovale	eiförmig	oval	Fin vert	2
		elliptic	elliptique	elliptisch	elíptico	Keskenylevelü	3
9.	(a)	Leaf blade: length	Limbe: longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
		short	court	kurz	corto	Balkonstar	3
		medium	moyen	mittel	medio	Osmin	5
		long	long	lang	largo	Géant Mammouth	7
10.	(a)	Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
		narrow	étroit	schmal	estrecho	Balkonstar, Keskenylevelü	3
		medium	moyen	mittel	medio	Genovese	5
		broad	large	breit	ancho	A feuille de laitue	7
11. (*)	(a)	Leaf blade: anthocyanin coloration of upper side	Limbe: pigmentation anthocyanique de la face supérieure	Blattspreite: Anthocyanfärbung der Oberseite	Limbo: pigmentación antociánica del haz		
		absent	absente	fehlend	ausente	Grand vert, Zöldgömb	1
		present	présente	vorhanden	presente	Biborgömb, Purple Ruffles	9

TG/200/1 Basil/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09 - 10 -

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
12. (*)	(a)	Leaf blade: intensity of anthocyanin coloration of upper side	Limbe: intensité de la pigmentation anthocyanique sur la face supérieure	Blattspreite: Intensität der Anthocyanfärbung an der Oberseite	Limbo: intensidad de la pigmentación antociánica del haz		
		weak	faible	gering	débil	Rothaut	3
		medium	moyenne	mittel	media	Red Rubin	5
		strong	forte	stark	fuerte	Purple Ruffles	7
13.	(a)	Leaf blade: distribution of anthocyanin	Limbe: répartition de la pigmentation anthocyanique	Blattspreite: Verteilung der Anthocyanfärbung	Limbo: distribución de la pigmentación antociánica		
		few mottles	quelques taches	wenige Flecken	algunas manchas		1
		many mottles	nombreuses taches	viele Flecken	muchas manchas		2
		total surface	sur toute la surface	gesamte Oberfläche	en toda la superficie	Purple Ruffles	3
14. (*)	(a)	Varieties without anthocyanin only: Leaf blade: green color	Variétés non- anthocyanées seulement: Limbe: couleur verte	Nur Sorten ohne Anthocyanfärbung: Blattspreite: Grünfärbung	Sólo variedades sin pigmentación antociánica: Limbo: color verde		
		light	claire	hell	claro	A feuille de laitue	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Fin vert nain, Lemon	5
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Sweet Thaï	7
15.	(a)	Leaf blade: glossiness	Limbe: brillance	Blattspreite: Glanz	Limbo: brillo		
		absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Lemon	1
		weak	faible	gering	débil	Rothaut	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Osmin	5
		strong	forte	stark	fuerte	Grand vert	7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Purples Ruffles	9

TG/200/1 Basil/Basilic/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09

- 11 -

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. (*)	(a)	Leaf blade: blistering	Limbe: cloqûre	Blattspreite: Blasigkeit	Limbo: abullonado		
		absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Fin vert nain compact	1
		weak	faible	gering	débil	Dark Opal, Keskenylevelü	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Genovese, Grand vert	5
		strong	forte	stark	fuerte	A feuille de laitue, Purple Ruffles	7
17. (+)	(a)	Leaf blade: profile in cross section	Limbe: profil en section transversale	Blattspreite: Profil im Querschnitt	Limbo: perfil en sección transversal		
		convex	convexe	konvex	convexo	Genovese, Grand vert	1
		flat	plat	eben	plano	Dark Opal, Rothaut	2
		concave	concave	konkav	cóncavo	A feuille de laitue	3
		v-shaped	en v	v-förmig	en forma de v	Lemon	4
18. (*)	(a)	Leaf blade: serration of margin	Limbe: dentelure du bord	Blattspreite: Sägung des Randes	Limbo: serrado del borde		
		absent	absente	fehlend	ausente	Grand vert	1
		present	présente	vorhanden	presente	Purple Ruffles	9
19. (+)		Leaf blade: depth of serration	Limbe: profondeur de la dentelure	Blattspreite: Tiefe der Sägung	Limbo: profundidad del serrado	l	
		shallow	peu profonde	flach	poco profundo	Italian Large Leaf	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Osmin, Rubin	5
		deep	profonde	tief	profundo	Purple Ruffles	7

TG/200/1 Basil/Basilic/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09

- 12 -

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20.	(a)	Leaf blade: undulation of margin	Limbe: ondulation du bord	Blattspreite: Wellung des Randes	Limbo: ondulación del borde		
		absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Grand vert	1
		weak	faible	gering	débil		3
		medium	moyenne	mittel	media	Osmin, Rubin	5
		strong	forte	stark	fuerte	Purple Ruffles	7
21.		Petiole: length	Pétiole: longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud		
		short	court	kurz	corto	Oase, Osmin	3
		medium	moyen	mittel	medio	Genovese	5
		long	long	lang	largo	A feuille de laitue, Salattaltuges, Bubikopf, Rothaut	7
22.		Flowering stem: average length of internodes (at end of flowering)	Hampe florale: longueur moyenne des entrenœuds (en fin de floraison)	Blütentrieb: durchschnittliche Länge der Internodien (am Blühende)	Tallo floral: longitud media de los entrenudos (al final de la floración)		
		short	courts	kurz	corto	Spicy Bush	3
		medium	moyens	mittel	medio	Grand vert	5
		long	longs	lang	largo	Feinblattriges	7
23. (+)		Flowering stem: total length (at end of flowering)	Hampe florale: longueur totale (en fin de floraison)	Blütentrieb: gesamte Länge (am Blühende)	Tallo floral: longitud total (al final de la floración)		
		short	courte	kurz	corto	Bubikopf, Fin vert nain	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Genovese	5
		long	longue	lang	largo	Lemon	7

TG/200/1 Basil/Basilic/Basilikum/Albahaca, 2003-04-09

- 13 -

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
24.	Flowering stem: hairiness of bracts	Hampe florale: pilosité des bractées	Blütentrieb: Behaarung der Deckblätter	Tallo floral: vellosidad de las brácteas		
	absent	absente	fehlend	ausente	Grand vert	1
	present	présente	vorhanden	presente	Lemon	9
25. (*)	Flower: color of corolla	Fleur: couleur de la corolle	Blüte: Farbe der Krone	Flor: color de la corola		
	white	blanche	weiß	blanca	Genovese, Grand vert	1
	pink	rose	rosa	rosa	Red Rubin	2
	dark violet	violet foncé	dunkelviolett	violeta oscuro	Osmin, Rubin	3
26.	Flower: color of style	Fleur : couleur du style	Blüte: Farbe des Griffels	Flor: color del estilo		
	white	blanc	weiß	blanco	Genovese	1
	light violet	violet clair	hellviolett	violeta claro	Lemon, Opal	2
27. (*)	Time of flowering (10% of plants flowering)	Époque de floraison (10% des plantes en fleur)		Época de floración (10% de las plantas en floración)		
	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Lemon	
	early	précoce	früh	temprana	Keskenylevelü	
	medium	moyenne	mittel	media	Genovese, Grand vert	5
	late	tardive	spät	tardía	Balkonstar, Rothaut	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Purple Ruffles	9

8. Explications du tableau des caractères

8.1 Explications portant sur plusieurs caractères

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

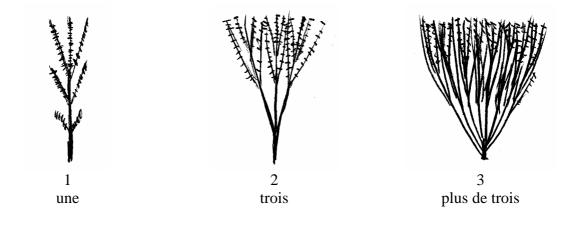
(a) <u>Plante, limbe</u>: Toutes les observations relatives à la plante et au limbe doivent être effectuées respectivement sur des plantes et des feuilles complètement développées.

8.2 Explications concernant certains caractères

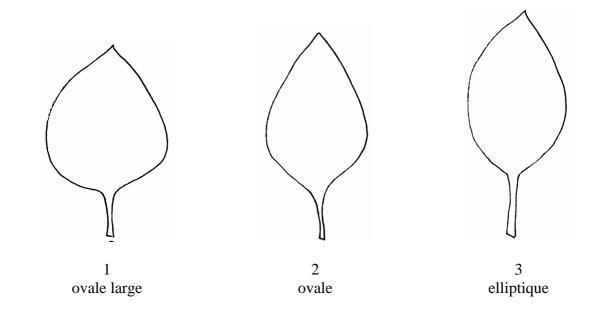
Add. 1: Plante: port



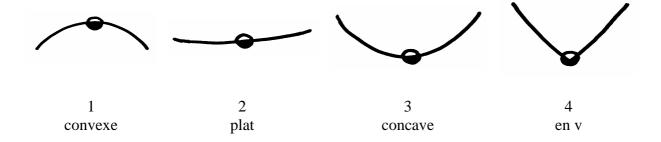
Add. 7: Tige: nombre d'inflorescences (en pleine floraison)



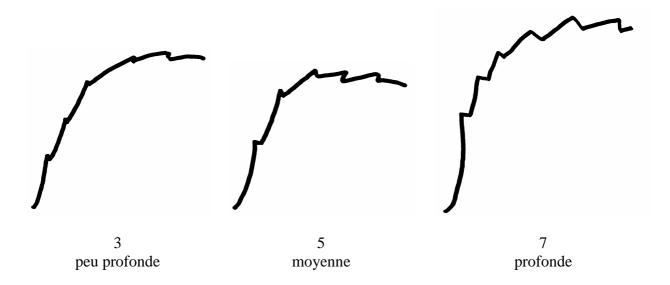
Add. 8: Limbe: forme



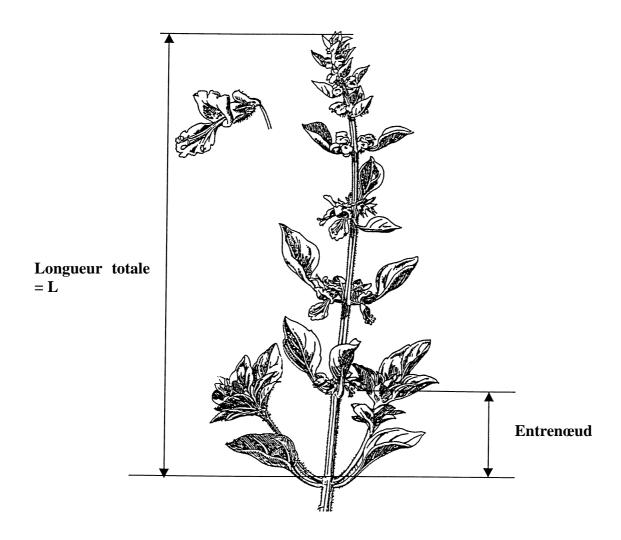
Add. 17: Limbe: profil en section transversale



Add. 19: Limbe: profondeur de la dentelure



<u>Add. 22</u>: <u>Hampe florale</u>: <u>longueur moyenne des entrenœuds (en fin de floraison)</u>; <u>et Add. 23</u>: <u>Hampe florale</u>: <u>longueur totale</u> (en fin de floraison)



À la fin de la floraison, mesurer la longueur totale de la hampe florale (L), c'est-à-dire la partie présentant des entrenœuds. Compter le nombre d'entrenœuds (x). La longueur moyenne des entrenœuds est exprimée par le rapport L/x.

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 17 -

9. <u>Bibliographie</u>

Vilmorin Andrieux (1989): Les plantes potagères, description et culture des principaux légumes des climats tempérés, Les édition 1900.

Debaggio T., Belsinger S., (1942): Basil, An Herb Lover's Guide. Ed. Interwave Press. 144p.

Dachler M., Pelzmann H., 1999: "Arznei- und Gewürzpflanzen", Österreichischer Agrarverlag, 2. Auflage 1999, Klosterneuburg.

Heeger E.F., 1989: "Handbuch des Arznei- und Gewürzpflanzenbaues", VEB Deutscher Landwirtschaftsverlag Berlin 1989.

Weymar, 1961: "Buch der Lippenblütler und Rauhblattgewächse", Verlag Neumann Berlin und Radebeul 1961.

Vogel G., 1996: "Handbuch des speziellen Gemüsebaues", Ulmer Verlag 1996, Stuttgart.

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 18 -

10. Questionnaire technique

QUE	STIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
			Date de la demande : (réservé aux administrations)
		ESTIONNAIRE TECHN e demande de certificat d	=
1.	Objet du questionnaire techn	ique	
	1.1 Nom latin	Ocimum basilicum L.	
	1.2 Nom commun	Basilic	
2.	Demandeur		
	Nom		
	Adresse		
	Numéro de téléphone		
	Numéro de télécopieur		
	Adresse électronique		
	Obtenteur (s'il ne s'agit pas o	lu demandeur)	
3.	Dénomination proposée et ré	férence de l'obtenteur	
	Dénomination proposée (le cas échéant)		
	Référence de l'obtenteur		

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 19 -

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

4.	Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété					5	
	4.1	Schén	néma de sélection				
		Variét	é issu				
		4.1.1	Hyb	ridation			
			a)	hybridation contrôlée (indiquer les variétés parentales)	[]	
			b)	hybridation à généalogie partiellement inconnue (indiquer la (les) variété(s) parentale(s) connue(s))	[]	
			c)	hybridation à généalogie totalement inconnue	[]	
		4.1.2 Mutation (indiquer la variété parentale)			[]	
		4.1.3		ouverte iquer le lieu et la date, ainsi que la méthode de développement)	[]	
		4.1.4	Autr (préc	re ciser)	[]	
	4.2	Métho	ode de	multiplication de la variété			
		4.2.1	Vari	étés à reproduction sexuée :			
			a)	Pollinisation croisée	[]	
			b)	Autre (préciser)	[]	
		4.2.2	Vari	étés à multiplication végétative :			
			a)	Boutures	[]	
			b)	Multiplication in vitro	[]	
			c)	Autre (indiquer la méthode)	[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE | Page {x} de {y} | Numéro de référence :

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1 (1)	Plante : port		
	en boule	Balkonstar, Biborgömb, Bubikopf, Fin vert nain compact	1[]
	intermédiaire	Lemon	2[]
	dressé	Genovese, Grand vert, Zöldgömb	3[]
5.2 (8)	Limbe : forme		
	ovale large	Italian Large Leaf	1[]
	ovale	Fin vert	2[]
	elliptique	Keskenylevelü	3[]
5.3 (11)	Limbe : pigmentation anthocyanique de la face supérieure		
	absente	Grand vert, Zöldgömb	1[]
	présente	Biborgömb, Purple Ruffles	9[]
5.4 (25)	Fleur : couleur de la corolle		
	blanche	Genovese, Grand vert	1[]
	rose	Red Rubin	2[]
	violet foncé	Osmin, Rubin	3[]
5.5 (27)	Époque de floraison (10% des plantes en fleur)		
	très précoce	Lemon	1[]
	précoce	Keskenylevelü	3[]
	moyenne	Genovese, Grand vert	5[]
	tardive	Balkonstar, Rothaut	7[]
	très tardive	Purple Ruffles	9[]

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 21 -

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés									
Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate						
(Exemple)	Plante : densité	lâche	moyenne						

TG/200/1 Basilic, 2003-04-09 - 22 -

QUE	STIONN	AIRE 7	ΓECHNIQUE	Page {x} de {	y }	Numéro de référence :				
7.	Renseig	nement	s complémenta	ires pouvant fa	ciliter l	l'examen de la variété				
7.1	Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?									
		Oui	[]	Non	[]					
	(Dans l'a	affirma	tive, veuillez pr	éciser)						
7.2	2 Conditions particulières pour l'examen de la variété									
	7.2.1 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété o pour la conduite de l'examen?									
		Oui	[]	Non	[]					
	7.2.2	Dans l	'affirmative, ve	uillez préciser	:					
7.3	Autres r	enseigr	nements							
8.	Autorisation de dissémination									
	a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?									
		Oui	[]	Non	[]					
	b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?									
		Oui	[]	Non	[]					
	Si oui,	veuille	z joindre une co	opie de l'autori	sation.					
9.	Je déc	-	•	nnaissance, les	rense	eignements fournis dans le présen	t			
	Nom d	lu dema	nndeur							
	Signatur	e _				Date				